

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 27 septembre 2012 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2013 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR : AFSA1230531A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu les articles D. 312-111 à D. 312-122 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2012 portant ouverture, en 2013, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit :

Président

M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant la directrice générale de la cohésion sociale.

Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées.

Mme le docteur Béatrice LE BAIL, chef de service, ophtalmologiste de l'IME Jean-Paul (91 Évry).

M. Philippe HENCKEL, formateur, instructeur de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Sophie MILLET, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Sylvie BILLY, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'IPHV Les Hauts Thébaudières (44 Vertou), établissement public.

Mme Christelle REY, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion au centre de formation et de rééducation professionnelle de l'Association Valentin Haüy (75 Paris), établissement privé.

Membres suppléants

Mme le docteur Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste au SAAIS Clin d'œil (77 Dammaries-les-Lys).

M. Philippe AYMOND, formateur, instructeur de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Claude SOUIL, formatrice, instructrice de locomotion à la FAF access-formation (75 Paris).

Mme Angélique LE GOFFIC, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Institut national des jeunes aveugles (75007 Paris), établissement public.

Mme Clarisse TRANCHON, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion au SAVS de l'APADVOR (45 Orléans), établissement privé.

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'autonomie,
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER